
Présidence : Finlande**SÉANCE ÉLARGIE DU CONSEIL PERMANENT
(740ème séance plénière)**1. Date : Vendredi 14 novembre 2008

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 55

2. Président : M. A. Turunen3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :Point 1 de l'ordre du jour : PRÉPARATIFS DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL D'HELSINKI

Finlande, Président, France-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/994/08), France, Pays-Bas (PC.DEL/999/08), Biélorussie (PC.DEL/996/08 OSCE+), Roumanie (annexe), Fédération de Russie (PC.DEL/1003/08 OSCE+), Italie, Arménie, Allemagne (PC.DEL/1007/08/Rev.1 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1008/08 OSCE+), Royaume-Uni, Espagne, Norvège, Suède, Danemark, Slovaquie (PC.DEL/1005/08 OSCE+), République tchèque, Belgique, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/997/08), Turquie (PC.DEL/1002/08 OSCE+), Irlande, Canada, Lituanie (PC.DEL/1006/08), Croatie (PC.DEL/998/08), Pologne, Azerbaïdjan, Géorgie, Luxembourg (PC.DEL/1000/08), Autriche, Moldavie, Grèce, Assemblée parlementaire de l'OSCE

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Questions d'organisations : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 20 novembre 2008 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/740
14 novembre 2008
Annexe

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

740ème séance plénière

PC Journal No 740, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA ROUMANIE

Monsieur le Président,

Ma délégation appuie pleinement la déclaration faite par la France au nom de l'Union européenne. Je me concentrerai sur certaines questions qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

S'agissant des aspects politico-militaires de la sécurité, la Roumanie prend note avec satisfaction des débats permanents sur le fond qui se sont tenus au sein du FCS en 2008, en particulier de ceux qui concernent le dialogue de sécurité. La Roumanie appuie les deux projets de décision sur la dimension politico-militaire qui sont actuellement à l'examen en vue de leur adoption à la Réunion du Conseil ministériel à Helsinki. Nous nous félicitons de la récente approbation par le FCS du projet de décision sur les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles.

Nous espérons également qu'un consensus sera bientôt atteint en ce qui concerne le projet de décision sur les questions intéressant le FCS. Nous insistons sur l'importance de cette décision, car elle établit les priorités stratégiques pour les activités du FCS au cours de l'année à venir.

S'agissant des questions concernant les aspects non-militaires de la sécurité, je tiens à souligner que la Roumanie appuie sans discontinuer la Décision No 4/07 sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan prise à la Réunion du Conseil ministériel à Madrid. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts déployés à cet égard par le Secrétaire général et la Présidence en exercice. Nous sommes déçus que, près d'un an après l'adoption de la décision ministérielle, la phase de mise en œuvre n'ait toujours pas débuté.

La Roumanie reste attachée au renforcement par l'OSCE de ses compétences dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et nous espérons que la décision à ce sujet qui est actuellement examinée par le Comité de sécurité finira par réunir autour d'elle un consensus des États participants.

Nous félicitons l'Ambassadeur H. Talvitie pour ses activités et les efforts qu'il déploie en République de Moldavie pour contribuer à la continuité des consultations dans un

esprit constructif et encourager Chisinau et Tiraspol à progresser dans la mise en place de mesures de confiance dans le cadre des groupes de travail.

Le format « 5+2 » demeure le seul cadre légitime pour un règlement du conflit transnistrien. L'exécution des engagements restants, pris lors du Sommet de l'OSCE à Istanbul il y a près de neuf ans, apportera une contribution notable au règlement du conflit relatif à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Moldavie.

La crise d'août en Géorgie a des incidences qui dépassent le cadre régional. Malheureusement, une de ses conséquences directes a été la diminution du crédit dont la présence de l'OSCE bénéficiait jusqu'à présent dans la région. Du fait des réalités qui ont été imposées unilatéralement et artificiellement sur le terrain, il se pourrait qu'il soit nécessaire de réviser le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie, dont certaines parties peuvent être devenues obsolètes. Toutefois, aucun nouveau mandat ne devrait remettre en question ou en cause le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Le règlement du conflit devrait rester au cœur du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie.

Mon pays attache une grande importance aux questions relatives au changement climatique et à la protection de l'environnement. Nous sommes également favorables à des initiatives qui porteraient sur les incidences du changement climatique sur la sécurité. Nous sommes donc prêts à participer activement à la rédaction de la décision proposée par la Présidence en exercice.

Nous nous félicitons de la dynamique créée dans la dimension humaine. Nous espérons que, dans leur version définitive, les décisions ministérielles à ce sujet reflèteront un renforcement des engagements dans cette dimension clé de l'OSCE. Nous nous félicitons vivement de la décision qu'a prise la Présidence finlandaise de s'employer à faire adopter une décision sur le renforcement des efforts de l'OSCE pour mettre en œuvre le Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans son espace. Nous prenons note avec satisfaction de l'accent mis, dans le projet de décision, sur la mise en œuvre des engagements existants et de l'approche novatrice et ambitieuse adoptée pour des mesures dans le domaine de l'éducation.

La Réunion du Conseil ministériel de cette année marquera également un moment historique dans le domaine des droits de l'homme, à savoir le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous espérons mettre à profit ce moment en réaffirmant nos engagements dans ce domaine et en mettant en avant la valeur ajoutée que l'OSCE apporte dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Europe. Nous appuyons donc l'adoption d'une déclaration ambitieuse et globale sur les droits de l'homme.

La traite des êtres humains est depuis longtemps l'un des problèmes qui touche l'espace de l'OSCE. Nous devons adapter nos réactions à la complexité croissante du phénomène, intensifier la prévention et renforcer la protection des victimes et la poursuite des auteurs. La démarche axée sur la victime adoptée dans le projet de décision constitue un pas en avant dans l'adaptation de nos réactions aux défis actuels.

Ma délégation appuie sans réserve l'adoption du projet de convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les privilèges et immunités de

l'OSCE. Nous souhaitons encourager la Présidence finlandaise à étudier, en coopération avec les futures présidences en exercice et avec le soutien de tous les États participants, les possibilités de conférer à l'OSCE une personnalité juridique internationale dès que possible.

Merci, Monsieur le Président.